

**Intervention de la délégation française le 18/02/2021**  
**Préparation informelle du SBSTTA-24 – Item 4 : Biologie de synthèse**

- **La France soutient le processus d'analyse prospective, de suivi et d'évaluation large et périodique** des dernières avancées technologiques en matière de biologie de synthèse, et remercie le secrétariat pour le document de travail CBD/SBSTTA/24/4, qu'elle considère comme un bon point de départ.
- Nous soutenons **une approche coordonnée** sur les questions liées à la biologie de synthèse entre la Convention et ses Protocoles.
- **La France propose de mentionner de nouveau, dans le projet de recommandation, les paragraphes 9 à 11 de la décision 14/19**, et rappelle l'importance de prendre en compte les incertitudes liées aux organismes modifiés comportant un caractère de forçage génétique, et **d'adopter ainsi une approche basée sur le principe de précaution**, en accord avec les trois objectifs de la Convention.
- Nous soutenons un processus d'analyse prospective qui permettra d'évaluer et d'identifier les impacts potentiels de la biologie de synthèse au regard des trois objectifs de la convention et de ceux du protocole de Carthagène et de Nagoya, et **nous nous sousscrivons aux étapes proposées pour ce processus d'analyse prospective**.
- **Nous sommes flexibles en ce qui concerne la mise en œuvre pratique des différentes étapes** du processus d'analyse prospective, en particulier en ce qui concerne l'étape d'évaluation, mais **nous considérons qu'une expertise multidisciplinaire est quoiqu'il en soit nécessaire**.
- **Nous sommes donc prêts à évaluer l'ensemble des options** en ce qui concerne le format et les procédures de l'étape d'évaluation, **à la condition que l'information collectée soit correctement évaluée** vis-à-vis des trois objectifs de la convention.
- **Notre préférence irait à un groupe spécial d'experts technique multidisciplinaire**, mais nous sommes ouverts aux propositions des autres parties. Dans tous les cas, la France suggère de décrire clairement le rôle des différents acteurs impliqués et les procédures afin d'assurer un processus d'analyse prospective, de suivi et d'évaluation efficace.
- Enfin, **nous suggérons d'engager le processus avec deux cycles d'analyse prospective, durant deux périodes d'intersession consécutives**. Le SBSTTA pourrait ainsi évaluer le processus à sa 28ème réunion et présenter une recommandation à la COP-17. De plus, nous proposons que le secrétariat présente au SBSTTA, à l'occasion de sa 26ème réunion, **un rapport d'évaluation intermédiaire sur l'efficacité du processus d'analyse prospective**. Nous serions alors ouverts à une adaptation du processus lors de la COP 16 si cela était recommandé par le SBSTTA.